



Envoyé en préfecture le 14/04/2026

Reçu en préfecture le 14/04/2026

Publié le 16-4-2026

ID : 059-215900242-20260407-2026_82-AI

-VILLE D'AUBERCHICOURT
-ARRONDISSEMENT DE DOUAI
-DÉPARTEMENT DU NORD

ARRETE PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE

N° 2026/82

Le Maire de la commune d'Auberchicourt,
Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2122-19 et suivants ;
Vu le Code civil, notamment ses dispositions relatives à l'état civil ;
Vu l'instruction générale relative à l'état civil ;
Considérant la nécessité d'assurer la continuité et le bon fonctionnement du service public de l'état civil ;
Considérant les nécessités de service ;
Considérant que Madame Katalyn Depreux, exerce ses fonctions au sein du service état civil de la commune,

ARRETE

Article 1^{er} : Une délégation de signature est donnée à Madame Katalyn Depreux, adjointe administrative, pour signer :

- les extraits d'actes d'état-civil
- les légalisations de signatures
- les certificats de vie et de résidence

Article 2 : La signature de tout acte sera assortie de la mention de ses nom, prénom ,qualité, et « par délégation du Maire ».

Article 2 : Le présent arrêté sera :

- Transmis à Monsieur le Représentant de l'Etat
- Transmis à Madame la Directrice Générale des Services
- Notifié à Madame Pellerin

Le Maire :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

Publié le 16-4-2026.....

Notifié à Madame Depreux

Le 14/4/2026



Fait à Auberchicourt,
le 7 avril 2026

Le Maire, Mr Olivier Baelus

PLACE SUZANNE LANOY - B.P. N° 10 - 59165 AUBERCHICOURT

TEL. : 03.27.92.43.30

secretariat@auberchicourt.fr





Envoyé en préfecture le 14/04/2026

Reçu en préfecture le 14/04/2026

Publié le 16-4-2026

ID : 059-215900242-20260407-2026881-AI

-VILLE D'AUBERCHICOURT
-ARRONDISSEMENT DE BOUAI
-DÉPARTEMENT DU NORD

ARRÊTE PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE
N° 2026/31

Le Maire de la commune d'Auberchicourt,
Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2122-19 et suivants ;
Vu le Code civil, notamment ses dispositions relatives à l'état civil ;
Vu l'instruction générale relative à l'état civil ;
Considérant la nécessité d'assurer la continuité et le bon fonctionnement du service public de l'état civil ;
Considérant les nécessités de service ;
Considérant que Monsieur Jean-Michel Rémy exerce ses fonctions en tant que Rédacteur,
ARRÊTE

Article 1^{er} : Une délégation de signature est donnée à Monsieur Jean-Michel Rémy, rédacteur territorial, pour signer :

- les extraits d'actes d'état-civil
- les légalisations de signatures
- les certificats de vie et de résidence

Article 2 : La signature de tout acte sera assortie de la mention de ses nom, prénom ,qualité, et « par délégation du Maire ».

Article 2 : Le présent arrêté sera :

- Transmis à Monsieur le Représentant de l'Etat
- Transmis à Madame la Directrice Générale des Services
- Notifié à Monsieur Rémy

Le Maire :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

Publié le 16-4-2026...

Notifié à Monsieur Rémy

Le 14/04/2026.....



Fait à Auberchicourt,
le 7 avril 2026

Le Maire,
Mr Olivier Baelus

PLACE SUZANNE LANOY - B.P. N° 10 - 59165 AUBERCHICOURT

TEL. : 03.27.92.43.30

secretariat@auberchicourt.fr





Envoyé en préfecture le 14/04/2026

Reçu en préfecture le 14/04/2026

Publié le 14/04/2026

ID : 059-215900242-20260407-2026_80-AI

S'LO

-VILLE D'AUBERCHICOURT
-ARRONDISSEMENT DE BOUEN
-DÉPARTEMENT DU NORD

ARRETE PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE
N° 2026/80

Le Maire de la commune d'Auberchicourt,
Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2122-19 et suivants ;
Vu le Code civil, notamment ses dispositions relatives à l'état civil ;
Vu l'instruction générale relative à l'état civil ;
Considérant la nécessité d'assurer la continuité et le bon fonctionnement du service public de l'état civil ;
Considérant les nécessités de service ;
Considérant que Madame Valérie Giraux-Pellerin exerce ses fonctions en tant que DGS,

ARRETE

Article 1^{er} : Une délégation de signature est donnée à Madame Valérie Giraux-Pellerin, attachée territoriale, pour signer :

- les extraits d'actes d'état-civil
- les légalisations de signatures
- les certificats de vie et de résidence

Article 2 : La signature de tout acte sera assortie de la mention de ses nom, prénom ,qualité, et « par délégation du Maire ».

Article 2 : Le présent arrêté sera :

- Transmis à Monsieur le Représentant de l'Etat
- Transmis à Madame la Directrice Générale des Services
- Notifié à Madame Pellerin

Le Maire :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

Publié le 14/04/2026...

Notifié à Madame Pellerin

Le 14/04/2026.....



Fait à Auberchicourt,
le 7 avril 2026

Le Maire,
Mr Olivier Baelus

PLACE SUZANNE LANOY - B.P. N° 10 - 59165 AUBERCHICOURT

TEL. : 03.27.92.43.30

secretariat@auberchicourt.fr

